



THÈME 2 :

ÉVOLUTION ET TRAITS DE CIVILISATION DES PEUPLES
DE MA RÉGION

**LEÇON 3 : LES CODES DE RÉGLEMENTATION DES CONFLITS DANS LES
RÉGIONS DE CÔTE D'IVOIRE ET LE DROIT INTERNATIONAL
HUMANITAIRE**

SITUATION D'APPRENTISSAGE

Un affrontement éclate entre les jeunes de Yakassè-Mé et ceux d'Abié dans la région de la Mé, suite à un match de football mal arbitré. Pour ne pas que cet affrontement dégénère, des vieillards s'interposent entre ces jeunes en ces termes : « celui qui osera lever la main sur l'autre subira les sanctions prévues par la tradition Akyé ».

Ayant assisté à cette rencontre régionale, tes camarades et toi décidez de retour au Lycée Moderne I d'Adzopé, d'entreprendre des recherches auprès de prof d'Histoire-Géographie afin d'identifier les types de conflits dans la région de la Mé, et d'expliquer leur mode de réglementation.

CONTENU DE LA LEÇON

INTRODUCTION

Un conflit est une situation de désaccord, de mésentente entre deux personnes ou plusieurs groupes de personnes. Pour empêcher ou régler les conflits, des prescriptions, des règles ont été fixées : ce sont des codes de réglementation.

I-LES CONFLITS DE LA REGION ET LEURS CODES DE RÉGLEMENTATION

1-Les types de conflit de la région.

Les conflits dans la région de la Mé sont nombreux. Les plus récurrents sont :

a- Les conflits sociaux

- les vols, assassinats
- les problèmes d'adultère, viols
- les cas de sorcellerie ;

- les problèmes matrimoniaux (divorce, dot, enfants adultérins), palabres entre familles
- les problèmes d'héritages
- les problèmes de succession au niveau de la chefferie villageoise
- les bagarres pendant les matchs de football, les soirées dansantes.

b- Les conflits fonciers

- les problèmes de terrains urbains, de terres agricoles... ;
- les problèmes entre agriculteurs et éleveurs.

2-Les dispositions de réglementation des conflits de la région.

Pour éviter ou régler les conflits dans la région, les codes à respecter sont :

- ne pas se faire justice soi-même ;
- s'adresser aux autorités villageoises ou traditionnelles en cas d'offense ;
- respecter les alliances à plaisanterie et à parenté ;
- privilégier la médiation et la négociation ;
- accepter le paiement d'amende (espèce ou en nature) ;

Autrefois, on faisait aussi usage du châtiment corporel et du bannissement (temporaire ou définitif).

ACTIVITE D'APPLICATION 1

Réponds par V ou F si l'affirmation est vraie ou fausse en mettant dans la bonne case.

N°	Affirmations	VRAI	FAUX
1	Le bannissement est une méthode traditionnelle de résolution des conflits		
2	Aller en justice est un moyen moderne de règlement des conflits		
3	Les alliances à plaisanterie ne permettent pas de régler les conflits entre les peuples		
4	Le recours au chef de village est un moyen pacifique de règlement de conflits		

II-LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

1-Définition du DIH

Le DIH signifie Droit International Humanitaire. C'est l'ensemble des conventions ou règles que tous les Etats doivent respecter en temps de guerre ou de paix.

2-Les règles du DIH

Les règles du DIH s'appliquent aux non combattants et aux combattants.

a- Le sort des non combattants

Le DIH recommande de ne pas s'attaquer aux civils et à leurs biens.

Les civils sont ceux qui ne participent pas aux combats (hommes et femmes, enfants, vieillards, invalides, ...) et certains corps de métiers (les journalistes, le personnel médical et celui des organismes humanitaires : PAM, UNICEF, Croix Rouge, Croissant Rouge, ...)

Les enfants ne doivent pas participer aux combats (enfants soldats).

Les biens et installations à protéger sont les denrées alimentaires, les zones agricoles, les récoltes, les réserves d'eau potables (châteaux d'eau), les hôpitaux, les écoles, bâtiments administratifs et monuments historiques, les lieux de culte, les œuvres d'art, etc.

b- Aux combattants

Selon les règles du DIH, il est interdit :

- d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivant ;
- d'avoir recours aux violences sexuelles et à la torture ;
- de tuer ou blesser un soldat ennemi qui se rend ou qui est hors de combat ;
- d'attaquer les camps de réfugiés et convois humanitaires ;
- d'utiliser des armes de destructions massives (armes atomiques, nucléaires, chimiques et bactériologiques) et les mines anti-personnel.

En outre le DIH recommande de recueillir et de soigner les soldats ennemis blessés.

ACTIVITE D'APPLICATION 2

Mets une croix devant chaque affirmation selon qu'elle soit vraie ou fausse dans la bonne case.

Affirmations	VRAI	FAUX
Pendant une crise armée, le DIH vient au secours des personnes civiles		
Le DIH s'applique uniquement en période de paix		
Le DIH protège la vie et la dignité humaine		
Les soldats désarmés au combat sont protégés par le DIH		

CONCLUSION

Il est important de connaître les codes de réglementation des conflits de notre région afin de régler au mieux les conflits éventuels qui peuvent survenir entre les différentes communautés et éviter les souffrances inutiles.

SITUATION D'EVALUATION :

Lors d'une émission télévisée portant sur le Droit International Humanitaire, un soldat invité sur le plateau a tenu ces propos : « Pour nous, la guerre c'est la guerre. En plein combat, il nous était impossible de respecter les droits. Mais aujourd'hui, je comprends que nous avons commis des crimes gratuits par ignorance. Nous ne savions pas qu'il faut apporter de l'aide à un soldat ennemi en détresse et ne pas tirer sur les personnes qui ne pouvaient pas nous inquiéter ».

Consignes

- 1- Identifie le problème posé dans cette situation
- 2- Relève dans le texte les règles du DIH dont le soldat fait allusion.
- 3- Es-tu d'accord avec le soldat quand il dit : « la guerre c'est la guerre » ? Justifie ta réponse.

EXERCICES :

ACTIVITE D'APPLICATION 1

Range dans le tableau ci-dessous, les règles du D.I.H : tuer les civils, protéger la petite enfance, utiliser la bombe atomique, polluer l'eau, soigner un soldat ennemi blessé, torturer un soldat capturé, protéger les femmes enceintes, violer les femmes.

ATTITUDES A AVOIR	LES "INTERDITS"

ACTIVITE D'APPLICATION 2 :

Consigne : Relie le conflit de la colonne A, au type de conflit de la colonne B qui convient.

COLONNE A

COLONNE B

CONFLIT

TYPE DE CONFLIT

1 Problèmes d'héritages

2 Problèmes de terrains

3 Problèmes matrimoniaux

4 Problèmes entre agriculteurs-et éleveurs

●a conflits sociaux

●b conflits fonciers

ACTIVITÉ D'APPLICATION N° 3 :

Complète le texte ci-dessous à partir des mots et expressions suivantes : réconcilie – conflits - convoquées – alliance interethnique – Ebrié – Akyé – Adjoukrou – arbre à palabre – District Autonome d'Abidjan.

L'.....est un système de solidarité entre deux ou plusieurs peules. En côte d'Ivoire plusieurs peuples sont alliés. C'est le cas des peuples du..... les Ebrié par exemple sont les alliés des.....tandis que les.....sont alliés aux Abbey et aux Dida. Ces alliances permettent d'éviter et de résoudre lesentre les différentes communautés. Quand un allié est en conflit ou en difficultés, l'autre à obligation de lui venir en aide pour mettre fin au conflit. La plupart du temps, les communautés ou les personnes en conflit sontpar le chef sous l'.....qui les apaise et les

SITUATION D’EVALUATION 1

Pendant les congés de pâques, vous séjournez avec vos amis dans le village de Miadzin, à côté de la ville d’Adzopé .Tôt le matin du deuxième jour, vous et vos amis êtes attirés chez le chef du village par des éclats de voix et un attroupement des populations. Sur place, un plaignant accuse son voisin en ces termes : « tu plantes ton manioc sur ma terre et en plus, tu me trompes avec ma femme. Chef, je réclame justice ».

Consigne :

- 1-Dis de quoi il est question chez le chef.
- 2-Dégage les conflits dont il est question dans le passage.
- 3-Pourquoi le plaignant réclame t- il justice au chef du village ? Justifiez votre réponse.

SITUATION D’EVALUATION 2

Lors d’une émission télévisée sur la RTI₁ portant sur le Droit International Humanitaire, ton petit frère est surpris d’entendre *qu’il faut apporter de l’aide à un soldat ennemi en détresse en période de guerre et que les règles du D.I.H sont calquées sur les coutumes et traditions de nos peuples.* Tu prends la parole pour lui faire connaître les règles du D.I.H et apprécier son importance en période de conflit.

Consignes

- 1- Identifie le problème posé dans ce texte
- 2- Cite quatre règles du D.I.H
- 3- Explique à ton frère la phrase soulignée dans le texte.

DOCUMENTATION

DOCUMENT 1

Les alliances inter - culturelles et les parentés à plaisanterie étaient des pactes conclus entre des peuples, des groupes ethniques, des familles ou lignages, des clans ou tribus pour (...) la tolérance quotidienne à travers des contes et proverbes (...), pour la garantie de la stabilité sociale de tous les membres (...).

Ces alliances avaient donc pour but de prévenir les conflits, de les désamorcer, d'établir la concorde, l'unité familiale, lignagère ou clanique (...). Elles permettent ainsi d'entretenir des rapports de bon voisinage et de pacte de non-agression, à la fois, à l'intérieur de chaque groupe ethnique et dans la sous-région.

LIDHO « Alliance inter - culturelle et parenté à plaisanterie : pacte sacré de non-agression de solidarité, de convivialité et de la paix entre les peuples », version n°2, Abidjan, Janvier 2004, p - 2.

DOCUMENT 2

Les civils ne peuvent être attaqués, les biens de caractère civil ne peuvent être attaqués. Les biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les denrées alimentaires, les zones agricoles, les récoltes, les installations et réserves d'eau potables et les ouvrages d'irrigation ne doivent être ni attaqués, ni détruits. Les biens culturels tels les monuments historiques, lieux de culte et œuvre d'art ne doivent faire l'objet d'aucun acte d'hostilité.

Il est interdit d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivants, les violences sexuelles sont interdites. Il est interdit de tuer ou de blesser un ennemi qui se rend ou qui est hors de combat. Il est interdit par le DIH de recruter ou d' enrôler les enfants de moins de 15 ans dans des formations armées, ou de les faire participer activement à des hostilités.

Dossier sur EDH, explorons le droit humanitaire, janvier 2007, pp. 101 – 112.

Document 3

CODES DE REGLEMENTATION DES CONFLITS	DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE
Recommande : -de ne pas se faire justice soi-même -s'adresser aux autorités villageoises ou traditionnelles en cas d'offense	Interdit : - de tuer ou blesser un soldat ennemi qui se rend ou qui est hors de combat ; - de s'attaquer aux civils et à leurs biens ; - d'ordonner qu'il n'y ait pas de survivant Recommande de recueillir et de soigner les soldats ennemis blessés.
Respecter les codes traditionnels	Respecter les règles du DIH

TABLEAU COMPARATIF DES REGLES DU DIH ET LES CODES DE REGLEMENTATION DES CONFLITS DE MA REGION